

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a poursuivi l'examen du problème de l'échelle mobile des salaires.

M. de Villoutreys, rapporteur pour avis de la proposition de loi votée par l'Assemblée Nationale, a donné connaissance des délibérations de la commission du travail saisie pour le fond.

— Consultée par le Président, la commission s'est prononcée à une forte majorité :

1° en faveur de la substitution d'une référence à un système indiciaire (213 articles) à la référence à un budget type ;

2° contre le principe d'une révision automatique des salaires qui enlèverait au Gouvernement tout pouvoir d'appréciation et de décision.

AGRICULTURE

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu les représentants de l'Union Nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes sur la situation du marché du bétail et des viandes.

Après avoir rappelé les conditions de la création et du fonctionnement de l'interprofession qu'il préside, M. Descourtils a retracé l'évolution du marché de la viande et analysé les principaux facteurs de la hausse des prix depuis la fin de l'année dernière :

— conjoncture internationale qui a entraîné la hausse des cours mondiaux du porc et des corps gras ;

— hausse des prix intérieurs : expression de la dépréciation de la monnaie ;

— augmentation des salaires ;

— conditions atmosphériques exceptionnelles ;

— manque de souplesse de notre politique d'exportation ;

— fraude fiscale.

M. Descourtils a ensuite rappelé que les nombreuses expériences tentées depuis dix ans, avaient amplement démontré combien le marché de la viande, par sa nature même, était foncièrement réfractaire aux tentatives de direction autoritaire des prix. Il a insisté, en terminant, sur les graves répercussions que risquait d'engendrer le maintien des mesures de taxation de la viande, décidées en septembre dernier.

M. Drugbert, président de la Fédération française de la Boucherie, a, de son côté exposé à la commission l'état des négociations engagées avec les pouvoirs publics en vue de la libéralisation du marché de la viande.

Enfin, M. Lemaire-Audoire, président de la Fédération nationale de la Boucherie en gros, a appuyé les deux déclarations précédentes.

Les représentants de l'« Interprofession bétail et viande » ont, avant de prendre congé, répondu aux nombreuses questions que leur ont posées les commissaires.

Sur la proposition de son Président, la commission a décidé de renvoyer à sa prochaine séance l'examen de ce problème, ainsi que l'étude du rapport de M. Le Léanec sur la proposition de loi (n° 643, année 1951) relative à l'octroi de l'aval de l'O.N.I.C. aux négociants en grains agréés.

M. Gravier a fait part à ses collègues de la décision qu'il a prise de donner sa démission de vice-président et de membre de la commission consultative des Assurances sociales agricoles, où il représentait le Conseil de la République, pour protester contre le récent décret, pris contre l'avis de cette commission, relevant le taux des cotisations des Assurances sociales agricoles.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a désigné M. Schleiter comme rapporteur du projet de loi (n° 695, année 1951) portant création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de Médailles militaires en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active.

Après un bref échange de vues sur le mode de répartition des décorations aux anciens combattants, elle a décidé de proposer l'adoption sans modification du texte voté par l'Assemblée Nationale et d'en demander la discussion immédiate.

La commission a, ensuite, examiné un certain nombre de projets de décrets portant transfert de crédits à l'intérieur des diffé-

rentes sections du budget de la Défense nationale, transmis pour information par le Ministre de la Défense nationale.

Enfin, le projet d'intégration du Sahara au territoire national a été évoqué et il a été décidé que ce problème du plus haut intérêt au point de vue de la Défense nationale pourrait faire l'objet d'une question orale.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Alfred Paget, vice-président.* — La commission a procédé à l'élection de son Président en remplacement de M. Bernard Lafay, élu député.

Une proposition de M. Paget tendant à reporter cette élection au mois de janvier a été repoussée par 17 voix contre 12.

C'est alors que M. Dubois, au nom du groupe des Républicains indépendants, et M. Paget, au nom du groupe Socialiste, ont posé leur candidature à la présidence.

Le vote auquel il a été procédé à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	29
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés.....	26
Majorité absolue.....	14

Ont obtenu :

M. Dubois	14 voix
M. Paget.....	9 voix
M. Landry.....	3 voix

M. Dubois a, en conséquence, été proclamé élu.

Présidence de M. Dubois, président. — En prenant place au fauteuil, M. Dubois a remercié ses collègues de la confiance qu'ils venaient de lui témoigner. Il a souhaité qu'un esprit de mutuelle

collaboration et d'amitié préside aux travaux de la commission.

M. Paget a déclaré que la commission pouvait compter sur son concours très cordial et sur celui de ses amis.

FINANCES

Jeudi 15 novembre 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a décidé, sur le rapport de M. J.-M. Grenier, d'émettre un avis favorable aux conclusions de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi (n° 383, année 1951) relative à l'aménagement des lotissements défectueux.

M. Primet a été désigné comme rapporteur spécial du budget du Travail et de la Sécurité sociale en remplacement de M. Demu-sois.

La commission a entendu M. Pierre Courant, Ministre du Budget qui, après avoir rappelé les conditions d'établissement du budget de 1952, a déclaré que l'ensemble de ce budget pourrait être voté le 31 décembre 1951. Il a ensuite indiqué que les dépenses civiles ordinaires s'élèveraient à 1.375 milliards, dont il a donné la ventilation par catégorie.

M. Félix Gaillard, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique, a ensuite fait un exposé sur la rémunération des fonctionnaires. Il a reconnu qu'il restait un effort à accomplir pour que soient respectées les dispositions du statut général de la Fonction publique. Il a longuement analysé l'article 32 du statut qui fixe à 120 % du minimum vital le traitement minimum de début. Enfin, il a souligné que la disparité des traitements de la fonction publique et de ceux du secteur nationalisé risquait de provoquer à plus ou moins longue échéance la fuite des meilleurs éléments des cadres formés par l'Etat.

Le Secrétaire d'Etat a exposé selon quels principes pouvait être envisagée la refonte de l'administration pour la mettre en harmonie avec les nécessités de la vie moderne.

MM. Pierre Courant et Félix Gaillard ont enfin répondu aux questions qui leur ont été posées, notamment par MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Bolifraud, Chaintron, Chapalain, Lamarque, Maroger, Pellenc, Alex Roubert, Président et Walker.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a désigné son Président comme rapporteur provisoire du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un Code du Travail dans les territoires et territoires associés relevant du Ministère de la France d'outre-mer en remplacement de M. Charles Cros, démissionnaire et a décidé de commencer l'examen des articles de ce texte au cours de sa prochaine séance.

Elle a, en outre, désigné M. Razac comme rapporteur officieux des projets de loi (n°s 1405 et 1441 A. N.) concernant l'un le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des Assemblées de groupes dites « grands conseils » et l'autre, la formation des Assemblées de groupe et des Assemblées représentatives en A.O.F., A.E.F., au Cameroun, au Togo et à Madagascar, et son Président comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 1440 A.N.) relatif à la composition et à la formation du Conseil général de la Nouvelle Calédonie et dépendances.

Jeudi 15 novembre 1951. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a tout d'abord désigné M. Ignacio Pinto comme rapporteur définitif du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un Code du Travail dans les territoires et territoires associés relevant du Ministère de la France d'outre-mer.

Elle a ensuite abordé l'examen des articles.

L'article premier a été voté par 17 voix contre 8 avec deux amendements de M. Durand-Réville, le premier tendant à rendre applicable le Code à tous les employeurs et employés « quelles que soient les relations traditionnelles, coutumières ou familiales » existant entre eux ; le second substituant, dans tout le texte l'appellation « employé » à l'appellation « travailleur ».

L'article 2 a été voté par 17 voix contre 8, avec deux amendements de M. Durand-Réville, le premier précisant que le travail forcé *demeure* interdit, le second autorisant la réquisition des populations pour l'exécution de travaux d'intérêt urgent et collectif, conformément aux dispositions de l'accord international de 1930, dont la France est signataire.

Les articles 3 et 4 ont été adoptés sans modification.

A l'article 5, un amendement de M. Durand-Réville a été adopté, rétablissant le dépôt de bilan obligatoire à la charge des syndicats, tel qu'il était prévu dans le projet de loi primitif.

Les articles 6, 7 et 8 ont été adoptés sans modifications importantes ; l'article 9 disjoint par 21 voix contre 2.

Les articles 10 à 14 ont été adoptés.

A l'article 15, une modification de rédaction a été apportée pour préciser le caractère exclusivement professionnel des œuvres issues des syndicats.

L'article 16 a fait l'objet d'une discussion sur l'opportunité de laisser les syndicats subventionner des sociétés coopératives de production ou de consommation.

La commission en a, finalement, repoussé la disjonction par 10 voix contre 10.

Les articles 15 et 16 ont été réservés ; l'article 19, adopté ; l'article 20, disjoint par 12 voix contre 10.

Les articles 21, 22 et 23 ont été adoptés, ce dernier avec un amendement de M. Coupigny.

Les articles 24 et 25 ont été adoptés ; l'article 26, réservé.

L'article 27, a été disjoint par 17 voix contre 5 à la demande de M. Durand-Réville qui voyait une menace de « politisation » des syndicats dans la possibilité d'octroi par l'Administration, après consultation des assemblées locales, d'immeubles aux unions de syndicats.

L'article 28 a été réservé, ses dispositions paraissant contraires à l'article premier, tel qu'il a été adopté par la commission.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Le Président a appelé l'attention de ses collègues sur l'urgente nécessité d'améliorer la condition des magistrats. Ces derniers se trouvent en effet, à l'heure actuelle, dans une situation défavorisée par rapport aux fonctionnaires de l'ordre administratif.

Après un bref échange de vues, la commission, unanime, a décidé de déposer une proposition de résolution invitant le Gouvernement :

1^o à accorder aux magistrats une indemnité de fonction ;

2^o à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la discussion du projet de loi portant statut de la magistrature s'instaure devant l'Assemblée Nationale dans le plus bref délai possible.

Ont été désignés comme rapporteurs pour avis ;

— M. Jozeau-Marigné de la proposition de loi (n^o 643, année 1951) tendant à permettre aux négociants en grains agréés de bénéficier de l'aval de l'O.N.I.C. pour leurs effets de commerce délivrés en paiement des blés qu'ils stockent dans le cadre des dispositions de la loi du 15 août 1936, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond ;

— M. Robert Chevalier, de la proposition de loi (n^o 687, année 1951) modifiant l'article 31~~x~~ du Livre I^{er} du Code du Travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers, dont la commission du travail est saisie au fond.

La commission a, enfin, désigné, par 12 voix contre 2, M. Marcilhacy comme rapporteur du projet de loi (n^o 718, année 1951) tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 15 novembre 1951. — *Présidence de M. Emilien Lieutaud, président.* — La commission a procédé à l'élection des deux secrétaires de son Bureau pour remplacer M. Emilien Lieutaud, élu Président et M. de Maupeou, démissionnaire ; elle a désigné à l'unanimité MM. Houcke et de Raincourt respectivement comme premier et deuxième secrétaires.

Après une discussion contradictoire à laquelle ont pris part MM. Maurice, Lamousse, Bène et Brizard, la commission a nommé

M. Bène rapporteur pour avis du projet de loi (n° 718, année 1951) tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 15 novembre 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Truillé, président de la Confédération nationale du Commerce charbonnier, et de M. Rosé, président du Comité intersyndical du Commerce des Combustibles de Paris et la banlieue.

Les principaux problèmes concernant l'approvisionnement en charbon des foyers domestiques et de la petite industrie, l'évolution de la consommation, le mode de répartition des diverses qualités de charbon, les perspectives d'importation, ainsi que les questions concernant l'ensemble de la profession, ont été longuement examinés.

A l'issue de cette audition, M. Jean Fleury a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 687, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 31 x du Livre I^{er} du Code du Travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Brousse, président.* — La commission a tout d'abord procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 684, année 1951) tendant à modifier l'article 79 du Code du Vin, qu'elle a adoptée sans modification. M. Bène en a été nommé rapporteur.

La commission a ensuite désigné :

1° M. Péridier comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 674, année 1951), de M^{me} Crémieux, tendant à inviter le Gouvernement à renforcer le contrôle des denrées alimentaires et de sa proposition de résolution (n° 702, année 1951) tendant à

inviter le Gouvernement à rétablir dans le plus bref délai la caisse annexe de la viticulture ;

2° M. Bène comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 703, année 1951), de M. Péridier, tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre pour qu'au cours de la campagne 1951-1952 la viticulture française soit approvisionnée suffisamment en sulfate de cuivre à des prix raisonnables.

Sur la proposition de son Président, la commission s'est, d'autre part, déclarée incompétente pour procéder à l'examen au fond de la proposition de résolution (n° 692, année 1951), de M. Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à mettre fin à la liberté d'importation des concentrés de tomates. Elle a, en effet, estimé que cette question semblait plutôt relever de la compétence de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Enfin, M. Péridier a fait adopter les conclusions de son rapport sur la proposition de résolution (n° 404, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide efficace à un chai de stockage pilote intercoopératif.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 15 novembre 1951. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a poursuivi, sur rapport de M. Hébert, l'examen du projet de loi (n° 458, année 1951) portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Il a été apporté au texte de nombreux amendements qui prévoient notamment :

a) la substitution de commissions d'arrondissement et régionales aux commissions cantonales ou intercantonales et aux commissions départementales ou interdépartementales ;

b) la compétence de ces commissions en matière de transferts, de mutations et d'ordre de priorité ;

c) la compétence des commissions d'arrondissement pour les décisions portant sur des indemnités égales ou inférieures à un million de francs sur la base des prix pratiqués en 1939.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 14 novembre 1951. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — Les commissaires, qui avaient pris connaissance du rapport de M. Abel-Durand sur la proposition de loi (n° 687, année 1951) modifiant l'article 31^x du Livre I^{er} du Code du Travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers, en ont poursuivi l'examen.

A propos du troisième point des conclusions de ce rapport (cas où il n'existe ni convention collective, ni accord collectif d'établissement, ni accord de salaire) deux décisions de principe ont fait l'objet de vote :

1° la proposition de M. Méric tendant à maintenir le texte voté par l'Assemblée Nationale pour le 1^{er} paragraphe de l'article 31^x et le principe de la référence à un budget type pour la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti a été repoussée par 18 voix contre 8 et 4 abstentions.

En conséquence, la commission a fait sienne la suggestion de M. Abel-Durand de faire dépendre les variations des salaires des modifications de l'indice des 213 produits de consommation familiale dans la région parisienne ;

2° le principe de la répercussion intégrale de ces variations sur le salaire minimum national interprofessionnel garanti a été rejeté par 13 voix contre 11 et 6 abstentions.